AU SOIR D'ALGÉRIE :

bien contrôlées et bien maîtrisées»

Photo : Samir Sid

Le lien terrorisme-grand banditisme est-il la résultante de la démission de l'Etat, observée ces dernières années dans certaines régions et notamment dans le Sud et en Kabylie qui connaît un développement sans pareil des kidnappings suivis de demandes de rançons, ou est-il le fait d'un argent colossal qui circule et de proliférations d'armes venues de toutes parts et sur lequel l'Etat ne semble pas avoir prise ?

Comme je vous l'ai dit, il y a des régions plus sensibles que d'autres, notamment la Kabylie compte tenu de considérations géographiques et compte tenu du fait que les terroristes ont constitué des réseaux de soutien, parce que sans soutien, ces terroristes ne peuvent pas perdurer. Il y a aussi le fait que depuis 2001, la gendarmerie chargée de la lutte contre le banditisme et le terrorisme n'opère plus dans cette région. Il y a un malentendu qui existe entre la population et ce corps. C'est un malentendu qui a ses justifications. Il ne s'agit pas de revenir sur le passé mais il faut bien que ce corps puisse s'installer et travailler parce qu'il travaille dans l'intérêt du citoyen et pour assurer la sécurité dans cette région, ce que réclame la population.

Le banditisme est né d'abord en Kabylie à la faveur de ce vide des services de sécurité. Ce n'est pas une absence de l'Etat, c'est l'absence d'un corps de sécurité qui fait que certains ont été encouragés à commettre des actes qui ressemblent et qui peuvent être assimilés à des actes terroristes. Nous avons vu des faux barrages érigés par des non-terroristes ; des kidnappings qui n'étaient pas le fait de terroristes ; il y a des règlements de comptes qui n'ont rien à voir avec le terrorisme. Tout cela est effectivement pour nous très préoccupant. L'on a beaucoup renforcé les moyens de la police nationale et créé des structures dans des régions qui n'en avaient pas. A Tizi-Ouzou, pour remettre de l'ordre et en particulier pour lutter contre le banditisme et cela donne de bons résultats puisque la ville, qui était livrée aux bandes, voit l'ordre rétabli. Ceci dit, la situation risque de perdurer si l'impunité persiste.

C'est quoi au juste cette impunité ? Comment s'exerce-t-elle et par qui ?

J'ai eu à parler de «non loi». C'est essentiellement notre code pénal qui est trop permissif. Des gens m'ont dit que je critiquais le travail des juges, ce n'est pas tout à fait le cas. Notre code pénal devrait être plus sévère, notamment vis-à-vis des récidivistes. J'attire l'attention, et j'ai eu déjà à le faire, sur le fait que 40% des faits délictueux sont l'œuvre de récidivistes. Par ailleurs, les peines ne sont pas assez lourdes pour les contrebandiers. Alors qu'il y a quelques années, les saisies de drogue étaient de quelques kilos, Aujourd'hui, c'est par tonnes que nous saisissons des drogues, notamment le cannabis qui vient de nos frontières. Cela, bien sûr, nous coûte dans la mesure où nous avons fortement renforcé nos structures de lutte contre la contrebande aux frontières avec plus de 5 000 éléments. Il y a toutefois parmi les populations des gens qui tirent profit de cette contrebande.

A propos des services de sécurité, comment qualifieriez-vous vos éléments et comment évaluez-vous leur action sur le terrain ?

Le résultat de l'action est plus que satisfaisant. Là où nous péchons, c'est au niveau de la prévention. Au niveau de la répression des crimes et délits, les services de sécurité d'une manière générale, tant la police que la gendarmerie, sont d'une efficacité totale. Aucun crime ne reste impuni plus de quelques jours. Cela est aussi le résultat de l'utilisation de moyens technologiques tels que l'ADN et d'une meilleure analyse de différents indices. Personne ne peut échapper à l'interprétation que nous offrent ces moyens. Le fait, par ailleurs, qu'il y ait une présence massive dans les grandes villes de nos éléments qui assurent une proximité avec la population, y compris dans les quartiers dits sensibles, contribue aux bons résultats. La police jouit aujourd'hui d'un taux de confiance appréciable, d'autant plus que depuis les événements de janvier 2010, la police a montré qu'elle n'était pas là pour réprimer. C'est elle qui a pris les gros coups et subi les plus grands dommages en blessés. Elle se contrôle, se maîtrise et il est très rare qu'on arrive à des dépassements où les services de sécurité font preuve de violence. Ils peuvent faire preuve de violence lorsqu'ils sont face à une résistance violente.

Vous dites que la prévention est le maillon faible. Pour l'exercer, pouvez-vous le faire seul ? Dans ce domaine en particulier, ne faut-il pas travailler de concert avec d'autres départements ministériels ou d'autres institutions ?

La prévention est effectivement l'œuvre de tous. Nous avons des observatoires, des sociologues qui analysent les faits sociaux ; le pourquoi de ces faits ; l'incidence du chômage sur l'insécurité, l'incidence de la malvie sur les faits enregistrés… Tout cela a évidemment un lien mais les services de police et l'administration seuls ne peuvent régler la totalité des problèmes. La population doit y prendre part ; la société civile se doit d'interférer. Il y a des associations qui doivent inculquer aux citoyens ce qu'il est bon de faire et ce qui ne l'est pas. L'école doit doit être une école de prévention. La mosquée doit également jouer un rôle dans la prévention.

D'ici fin 2013, il y aura de la place pour 80 000 jeunes commerçants qui auront été redéployés.

Est-ce qu'on y est ?

En tout cas, on y va.

Les conditions de vie déplorables de vastes pans de la population conduisent ces derniers à sortir manifester leur colère et leur ras-le bol, à tenter de se faire entendre et demander que justice leur soit rendue. Emeutes, destructions d'édifices symboles de l'Etat et vies mises en péril dans des embarcations de fortune ont été observées dans notre pays, notamment ces deux dernières années. En guise de réponses, des interdictions de manifester sont prononcées, des arrestations violentes sont effectuées et parfois même des atteintes aux droits sont signalées. Quid de la Constitution qui consacre, dans son article 33, le respect des droits de la personne et des associations ?

On n'interdit pas de manifester pour la simple raison que ceux qui manifestent ne demandent jamais l'autorisation, contrairement à l'esprit de la loi. Ensuite, ce sont le plus souvent des manifestations spontanées et la plupart du temps sans motif apparent. Une liste de logements sociaux affichée, le courant électrique coupé ou qui ne passe pas, un dos-d'âne mal placé, l'eau qui n'arrive pas et c'est autant de manifestations. Il y a des moments où cela se justifie. La population réagit à l'instinct et la protesta est maintenant ancrée dans l'esprit des citoyens.Nous œuvrons pour la réduire.

Ne pensez-vous pas que si les citoyens choisissent la rue, c'est qu'ils ne se sentent pas entendus par les autorités ?

C'est possible qu'ils ne soient pas entendus. Tous les efforts que je fais personnellement, c'est de pousser les autorités à recevoir les gens, à les écouter, à prévenir mais ce n'est pas chose facile. Je peux, pour ce qui me concerne, contrôler ce que font les walis, je leur demande des comptes-rendus ; je peux contrôler les 500 chefs de daïra mais il y a 1 500 présidents d'APC et des dizaines de milliers d'élus qui sont en contact avec la population. Mettre un policier derrière chaque personne pour voir s'il répond ou non à l'attente des citoyens est un objectif utopique. Nous avons facilité beaucoup de choses au niveau du service public, de l'état civil. Il n'y a plus les grandes colères pour un papier quelconque. Tout cela nous permet de dire que nous allons dans le bon sens pour faciliter la vie aux citoyens en améliorant le service public.

Vous avez déclaré à Oran, que vous alliez mettre tout en œuvre pour la résorption du commerce informel et la régularisation de la situation des milliers de vendeurs à la sauvette avant le Ramadan 2013. L'opération a démarré. Où en êtes-vous dans cette action ?

Là aussi je suis satisfait de ce qui a été fait. L'action n'a pas démarré d'aujourd'hui. Déjà au cours de l'exercice 2011, nous avons inscrit la réalisation de 290 marchés et pour 2012 la création de 290 autres, ce qui nous fait un total de 534 marchés de proximité. 635 sites informels ont été éradiqués à fin septembre et sont en cours de redéploiement.

On n'interdit pas de manifester pour la simple raison que ceux qui manifestent ne demandent jamais l'autorisation.

Vous «éradiquez», Monsieur le Ministre, mais après ? Où va toute cette jeunesse sans travail ? Grossir la cohorte de chômeurs ?

Il y a 7 391 jeunes commerçants déjà recasés. La deuxième tranche 2012 va nous permettre de redéployer 11 079 jeunes commerçants. Ensuite, il y a les sites de marchés qui sont en cours de réalisation et qui devront concerner 20 189 jeunes. Au total, 38 689 intervenants seront redéployés d'ici le Ramadan 2013. En plus de ces deux actions, deux autres programmes vont venir s'y greffer. Nous avons récupéré 5 900 locaux du programme 100 locaux par commune qui n'ont pas pu être réalisés pour des raisons objectives (pas d'assiette). Les crédits correspondants vont être affectés exclusivement aux jeunes qui exerçaient le commerce informel. D'ici fin 2013, il y aura de la place pour 80 000 jeunes commerçants qui auront été redéployés.

C'est sûrement une bonne opération mais ne fallait-il pas en même temps, parallèlement ou bien même avant, s'attaquer aux gros bonnets, aux importateurs qui, en toute impunité, fournissent ces jeunes malheureux, et ce faisant, déstabilisent l'économie nationale ?

Nous sommes liés par des accords internationaux. L'accord d'association avec l'UE qui a prévu la réduction des droits de douane et la liberté du commerce international. Le problème est de vérifier que les marchandises qui entrent légalement dans notre pays sont, selon l'expression consacrée, des produits «loyaux et marchands». Evidemment, si l'on parle de ceux qui ramènent les cabas de Dubaï, d'Istanbul ou de Shanghai, il y a là un travail à faire pour essayer d'endiguer ce phénomène. C'est là un travail de plus grande envergure et de longue haleine. Pour l'instant, dans cette action de lutte contre l'informel, nous cherchons à redonner leur dignité aux jeunes qui sont exploités : beaucoup d'entre eux travaillent pour le compte de commerçants qui ont fermé leurs locaux préférant déployer leurs marchandises dans la rue. Cette opération, contrairement à ce qui pourrait être compris, entre dans le cadre global de lutte contre le chômage et aussi dans celui relatif à la remise en ordre et à niveau de l'espace public. Moi, en tant que ministre de l'Intérieur, je suis chargé de remettre de l'ordre dans la société et faire appliquer la loi partout.

Nous arrivons, Monsieur le Ministre, à la grande question qui fâche, celle qui a fait et fait encore couler beaucoup d'encre. Votre déclaration le 20 octobre dernier sur le marché parallèle de la devise a fait grand bruit pour ne pas dire stupéfié beaucoup de monde. Vous y avez notamment dit «il est facile d'éradiquer le marché noir de la devise en une seule journée. Mais le citoyen y trouve son compte tant qu'il n'existe pas de bureaux de change». Venant d'un ministre de la République, qui plus est dit faire la lutte contre l'informel son credo, cette déclaration interroge, pour le moins.

(Suite en page 6)